

- Communiqué -

*Paris, le 21 février 2008
CP/SG/516/JT/08*

Réunion d'un Comité ad hoc consultatif restreint de l'OIF sur le Tchad

Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, a réuni, ce jeudi 21 février 2008 à Paris, un Comité ad hoc consultatif restreint sur la situation au Tchad, conformément aux textes pertinents de la Francophonie en matière de prévention et de règlement des conflits, en particulier les dispositions du Chapitre 5 de la Déclaration de Bamako. Cette réunion s'est tenue en présence d'une importante délégation tchadienne conduite par Ahmad Allam-Mi, ministre des Relations extérieures. Ont participé à ce Comité, une quinzaine de représentants d'États et de gouvernements membres de la Francophonie, ainsi que le représentant de l'Union européenne.

Après un exposé de la situation présenté par le Ministre tchadien des Relations extérieures, la réunion a permis un échange d'informations et de points de vue approfondi sur la situation qui prévaut actuellement au Tchad et dans la région à la suite des graves événements qui se sont produits ces dernières semaines.

Les participants ont pris acte de la décision du gouvernement tchadien de créer une commission d'enquête, avec l'appui de la Communauté internationale, pour faire la lumière sur les disparitions des responsables politiques. Ils ont également noté la détermination des autorités tchadiennes de poursuivre la mise en œuvre de l'accord politique du 13 août 2007.

Au terme de ces échanges, la Francophonie condamne avec fermeté la tentative de prise de pouvoir par la force contre le gouvernement légal de Tchad par des mouvements d'oppositions armés, ce en conformité avec le principe énoncé dans la Déclaration de Bamako selon lequel « la Francophonie condamne les coups d'Etat et toute entreprise de pouvoir par la violence, les armes ou quelque autre moyen illégal ». Elle rappelle son attachement aux modes pacifiques de règlement des différends, et au rejet résolu, de ce fait, de toute tentative de déstabilisation d'un Etat par un autre, contraire aux règles du droit international.

Cette opération armée a malheureusement entraîné de lourdes pertes humaines, notamment dans la population civile, et provoqué des destructions matérielles considérables pesant sur le développement du pays. L'aggravation notable de l'insécurité engendre une dégradation très préoccupante de la situation humanitaire des populations tchadiennes et de l'ensemble des personnes déplacées et des réfugiés présents sur le territoire tchadien. Le Secrétaire général de la Francophonie appelle solennellement toutes les parties au conflit à prendre sans délai toutes les dispositions nécessaires pour faciliter l'action des organisations humanitaires au service de ces populations et demande aux États et gouvernements membres de l'OIF de se mobiliser fortement en faveur de la protection de ces populations, conformément aux engagements de la Déclaration de Saint Boniface.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) fait part, une nouvelle fois, de son inquiétude concernant l'élargissement du conflit dans l'ensemble de la région, notamment en République centrafricaine, pays membre de la Francophonie, et encourage les initiatives internationales et les médiations, en particulier celle menée sous l'égide de l'Union africaine, en faveur du retour à la paix, de l'instauration d'une stabilité régionale durable, et demande à toutes les parties impliquées dans le conflit d'apporter à ces efforts de paix leur pleine et entière coopération. Elle appuie dans ce cadre le déploiement de l'EUFOR, de la MINURCAT et de la MINUAD. L'OIF s'associe pleinement aux positions prises par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, par l'Union africaine et les autres organisations régionales condamnant l'agression et soutenant le gouvernement légal du Tchad.

Elle rappelle en particulier à cet égard les engagements pris par le Soudan et le Tchad de cesser toutes aides de toutes natures aux divers mouvements armés intervenant dans la sous-région. Elle insiste sur la nécessité urgente et impérative de respecter et de mettre en œuvre loyalement les différents accords de paix conclus entre eux pour mettre un terme à l'usage des armes et améliorer leurs relations bilatérales.

L'OIF partage la vive préoccupation de la Communauté internationale concernant la situation, depuis les récents combats, de plusieurs responsables de l'opposition démocratique, situation qui demande à être rapidement clarifiée et qui exige que toutes les garanties soient assurées pour que ces responsables soient mis en sécurité et qu'ils soient traités dans le strict respect des règles de l'État de droit et des libertés fondamentales. Il en est de même pour la situation de tous les défenseurs des droits de l'Homme.

L'accord du 13 août 2007 sur le renforcement du processus démocratique au Tchad a été salué par tous comme un progrès notable en faveur de la pacification du dialogue et de l'instauration d'une vie politique apaisée et d'une démocratie durable. La Francophonie, qui participe au Comité de suivi et d'appui prévu par cet accord aux côtés d'autres partenaires multilatéraux, en particulier l'Union européenne dont le rôle a été décisif dans cette avancée, considère qu'il est désormais hautement prioritaire de recréer toutes les conditions nécessaires à son application et réaffirme son entière disponibilité à y contribuer activement aux côtés de tous les acteurs politiques tchadiens concernés et des autres partenaires internationaux. Elle est également disposée à apporter son plein soutien aux travaux de la Commission d'enquête.

La Francophonie entend apporter son soutien déterminé aux efforts de redressement déployés par le Tchad dans les domaines politique et économique, comme en vue de sa stabilité.

L'Organisation internationale de la Francophonie compte 55 Etats et gouvernements et 13 observateurs

Pour plus de renseignements sur la Francophonie : www.francophonie.org

Contacts Presse :

▪ **Julie Tilman**, attachée de presse du Secrétaire général. Tél. : (33) 1 44 11 12 68 ; julie.tilman@francophonie.org